



FORMULAIRE DE PARTICIPATION BAYROL VIP 2023

1.	Complétez tous les champs du formulaire ci-dessous
	Numéro de carte :
	Nom du piscinier :
	Ville du piscinier :
	Nom : Prénom :
	Adresse:
	Code postal : Ville :
	Téléphone : E-mail :
2.	Imprimez une photocopie de votre facture ou ticket de caisse, sur laquelle seront entourés la date, le nom du(des) produit(s) BAYROL et la(les) quantité(s) achetée(s)
3.	Envoyez le tout par courrier AU PLUS TARD LE 15 DECEMBRE 2023 (cachet de la Poste faisant foi) : BAYROL FRANCE SAS - Opération BAYROL VIP 2023 - Chemin des Hirondelles - BP52 - 69572 DARDILLY
	J'accepte le règlement de l'opération (disponible sur <u>www.bayrol.fr/programme-vip-bayrol</u>)
	En cas de refus, ma participation ne sera pas prise en compte
	J'accepte que mes données soient utilisées pendant un an pour recevoir des informations de la part de la société BAYROL France.
	En cas de refus, mes données seront automatiquement supprimées à la clôture de l'opération.

Rappel des conditions de participations :

Offre valable en France métropolitaine pour tous les achats BAYROL effectués sur la période du 1er mars au 30 novembre 2023.

Cumulez des points et bénéficiez de réductions jusqu'à 65€

- 180€ d'achats (180 points) = 1 chèque de réduction d'une valeur de 5€
- 350€ d'achats (350 points) = 1 chèque de réduction d'une valeur de 15€
- 500€ d'achats (500 points) = 1 chèque de réduction d'une valeur de 30€
- 650€ d'achats (650 points) = 1 chèque de réduction d'une valeur de 45€
- 800€ d'achats (800 points) = 1 chèque de réduction d'une valeur de 65€

Le mois suivant votre participation, vous recevez un chèque de réduction du montant du palier atteint, à dépenser chez votre piscinier. Le solde des points non utilisés sera reporté sur la cagnotte du mois suivant. A la clôture de l'opération (15 décembre 2023), le solde des points restant sera définitivement perdu. Aucun report ne sera effectué sur 2024. Le chèque est un chèque de réduction, à valoir sur vos prochains achats. Il est envoyé à votre domicile et libellé au nom du piscinier. Possibilité de recevoir 1 chèque maximum par mois et par foyer. Conditions de remboursement complètes disponibles sur www.bayrol.fr/programme-vip-bayrol. En cas de question, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : PromoFrance@bayrol.eu